

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 DECEMBRE 2025

Délibération n° 126-2025
Rapporteur : Laurence BEATRIX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212700561-20251218-DAJ-DEL-25-333-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/12/2025
Publication : 19/12/2025
Votants pour : 26
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix-sept décembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Julien LEFEVRE, Gérard DUBUCHE, Colette GENET, Pascal GRIHAULT, Sandrine BOZEC, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Guillaume WIENER à Thierry JOSSE, Pierre BIBET à Louis CHOAIN, Régis ROUSSEL à Sara FERAUD, François VANFLETEREN à Pascal GRIHAULT, Laurence CAUSIER-LEMIRE à Pascal DIDTSCH

Absents : Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Chantal HERVIEU, Justine PIQUOT, Ulrich SCHLUMBERGER, Sébastien LERAT, Claire PITETTE

Date de la convocation : Jeudi 11 décembre 2025

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU THEATRE LE PIAF

Exposé des motifs :

Le théâtre Le Piaf peut être loué à des personnes morales à certains moments de l'année, en dehors des temps de programmation culturelle. Une grille tarifaire avait ainsi été délibérée en ce sens

Afin de préciser les termes des possibilités de locations, il est proposé de préciser dans le préambule la nature des activités autorisées dans le cadre d'une location. Il est ainsi proposé de ne plus autoriser la production et diffusion de spectacles par des loueurs privés afin de garantir la cohérence de la saison culturelle.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 19-2022 portant sur les tarifs de location du théâtre Le Piaf.

Vu la délibération 03-2024 portant sur la modification du règlement intérieur du théâtre Le Piaf

Vu la proposition de modification ci-annexée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification du règlement intérieur du Théâtre le Piaf ci-annexé

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 18/12/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

